

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'OIT  
En partenariat avec le CESE, l'ANDRH, l'OIT

# COUVERTURE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS OBLIGATION ET LIBRE CHOIX

- 09.30** **Accueil des participants**
- 10.00** **Introduction**  
par Gilles de ROBIEN, ancien ministre,  
président de l'AFOIT
- 10.15** **Les complémentaires peuvent-elles sauver la  
Sécurité Sociale ?**  
par François CHARPENTIER, journaliste spécialisé dans  
la protection sociale
- 10.45** **Liberté de choix, décisions du Conseil Constitutionnel**  
par Philippe LANGLOIS, avocat, professeur émérite à  
l'Université de Paris X
- 11.15** **Rôle et pouvoir de la Branche et de l'entreprise  
Quelles négociations pour des intérêts partagés ?**  
par Marie-Christine PAPIN, DRH du CESI
- 11.45** **Débat avec la salle**
- 12.00** **Bilan des négociations en France**  
par des auditeurs du Conservatoire National des Arts  
et Métiers (CNAM), professeur Christine BOUDINEAU
- 12.30** **Normes et pratiques internationales**  
par Gilbert HOUNGBO, directeur général adjoint  
du Bureau International du Travail, Genève
- 13.00** **Débat avec la salle**
- 13.15** **Conclusion des travaux**  
par Daniel MARCHAND, professeur titulaire  
honoraire de la chaire de droit social du CNAM
- 13.30** **Fin des travaux**

VENDREDI 11 DECEMBRE 2015  
9h30 A 13h30  
CESE - 9, place d'Iéna - Paris 16<sup>ème</sup>

**N**ous sommes heureux de vous inviter à participer à notre colloque du 11 décembre 2015, organisé avec la collaboration de l'Association Nationale des DRH et le Conseil Économique, Social et Environnemental, dont vous trouverez le programme ci-dessus.

Celui-ci se situe dans un contexte de très grande actualité française puisque sera généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la couverture complémentaire à la sécurité sociale des frais de santé. La France parfait ainsi la couverture de ces frais pour les salariés. Elle se situe donc dans la logique dite « bismarckienne », autrement dit d'assurance, ce que l'on nomme le « second pilier » au niveau européen, tout en conservant une part d'intervention étatique.

L'OIT s'est, quant à elle, plutôt orientée vers une logique dite « beveridgienne », c'est-à-dire vers une prise en charge par l'État des frais de santé de tous les habitants. C'est ce qu'ont montré les travaux de la Conférence Internationale du Travail qui ont conduit en 2008 à l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, puis sa session de 2011 avec la discussion récurrente sur la protection sociale et enfin la question VI à l'ordre du jour de sa session 2015 sur la protection des travailleurs dans un monde du travail en mutation.

Nous souhaitons évoquer, à travers les interventions de plusieurs experts, ces différentes options. Celles-ci seront suivies d'un débat avec la salle.

Souhaitant vivement votre présence, nous vous remercions de votre attention.

# COUPON-RÉPONSE

## COUVERTURE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

- Je participe au colloque du 11 décembre 2015, organisé au Conseil Économique et Social et Environnemental

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal .....Ville .....

Merci de transmettre votre réponse à AFOIT  
– Didier Hotte – 9 place d'Iéna, 75016 Paris  
ou par mail : [dhotte@force-ouvriere.fr](mailto:dhotte@force-ouvriere.fr)  
**AVANT LE 30 NOVEMBRE 2015**